

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1<sup>er</sup> signataire Morisod Florent

Cosignataires

Signatures des cosignataires



Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Cretton Nathalie

Signature du Chef(fe) de groupe



Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

## Titre

### Fonds de soutien au développement durable

#### Texte de l'intervention

Toujours plus de citoyen.ne.s souhaitent prendre des mesures concrètes en faveur de l'environnement, notamment au moyen d'initiatives privées s'inscrivant dans le cadre d'une transition énergétique. Cependant, leur coût souvent élevé demeure un frein à leur mise en application. Il existe certes des subventions cantonales et parfois fédérales, mais nous estimons qu'il incombe également à la commune de soutenir de telles initiatives.

Un fonds de soutien au développement durable permettrait d'octroyer une subvention aux citoyen.ne.s désireux d'équiper leur toit de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, de se tourner vers une mobilité plus durable ou encore d'améliorer l'efficacité énergétique de leur habitation. Le fonds pourrait également donner une impulsion à certain.ne.s habitant.e.s qui n'auraient pas envisagé de recourir à de telles alternatives, par exemple via un soutien aux audits énergétiques.

La commune de Sierre a par ailleurs récemment décidé d'allouer un fonds de ce type, à hauteur de 170'000 francs. De nombreuses autres localités soutiennent différentes mesures spécifiques allant dans ce sens. À son échelle, la commune de Collombey-Muraz pourrait elle aussi choisir de jouer un rôle de facilitatrice du développement durable, par le biais d'un fonds global qui saurait répondre aux demandes des habitant.e.s.

#### Conclusion

Par ce postulat, nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité de créer un fonds de soutien au développement durable.

Collombey-Muraz, le 13 mars 2019

1<sup>er</sup> signataire :

